

1. Organisateur

Le département Sport de masse de swiss badminton (appelé ci-après SB) et les départements interclub des associations régionales (appelé ci-après AR), organisent chaque année le championnat interclub de 5^{ème} ligue (appelé ci-après IC).

2. Conditions de participation

2.1 Clubs

Les clubs doivent être membre de SB.

2.2 Joueurs

Seuls des joueurs au bénéfice d'une carte de membre valable de SB sont autorisés à participer au championnat. A l'exception des catégories J13 et plus jeunes, aucun joueur licencié n'est autorisé. De nouveaux joueurs peuvent être inscrits en tout temps auprès de SB. Une réglementation spéciale pour joueurs étrangers n'est pas prévue.

3. Organisation

1. Les clubs annoncent à SB les membres, les équipes et les fonctionnaires (minimum: président, caissier, responsable IC avec adresse e-mail).
2. Les responsables IC régionaux répartissent les groupes de 5^{ème} ligue d'entente avec les clubs.
3. SB publie la répartition des groupes et le calendrier sur son site Internet.
4. Les responsables IC des clubs recevant inscrivent, en respectant les dates fixes, les lieux, les dates et les horaires de leurs rencontres sur la page Internet de SB prévue à cet effet. Ces inscriptions font office de convocation pour les club visiteurs.

La planification des délais est contenu dans le document "Action 15. Mai" publié par SB.

4. Installation, Equipements

Les dimensions du court et la hauteur du filet prescrits dans les règles de jeu de SB sont à respecter.

Les volants à plumes officiels admis par SB sont recommandés.

5. Prescriptions pour les rencontres

5.1 Disciplines

Par rencontre, sont disputés 7 matchs, en principe : 3 simples-messieurs, 1 simple-dame, 1 double-messieurs, 1 double-dames, 1 mixte. D'entente avec l'adversaire, des modifications sont possible. Par exemple, un joueur peut disputer plus de deux disciplines, une dame peut disputer un simple-messieurs, un deuxième mixte peut remplacer un double-dames ou un double-messieurs. L'important est qu'il y ait toujours 7 matchs par rencontre.

5.2 Calcul des points

Les points d'une rencontre se calculent de la manière suivante :

victoire:	7:0	et	6:1	=	3 points
victoire:	5:2	et	4:3	=	2 points
défaite:	3:4	et	2:5	=	1 point
défaite:	1:6	et	0:7	=	0 point



5.3 Communication des résultats

Après chaque rencontre, la feuille de résultats, dûment remplie, doit être signée par les deux équipes. L'équipe recevante est responsable que le contenu de la feuille de résultats soit saisie, sur la page Internet de SB prévue à cet effet.

5.4 Evaluation des résultats

En cas d'égalité de points à la fin de la saison, est déterminant, la meilleure différence des matchs, ensuite celle des sets, ensuite celle des points et enfin les résultats des rencontres directes.

6. Finances

Le club recevant prend en charge tous les coûts relatifs aux rencontres, dont l'organisation lui incombe. Le club invité assure ses frais de déplacement et de logement.

7. Amendes et sanctions

7.1 Amendes

Des amendes peuvent être infligées dans les cas suivants :

- lors du retrait d'une équipe durant la saison en cours;
- lors d'engagement de joueurs licenciés sauf ceux prévus à l'art. 2.2;

7.2 Montant des amendes

Le montant des amendes est fixé par le Comité central et publié sur le site Internet de SB.

7.3 Sanctions

Les clubs ne s'étant pas acquittés jusqu'au 15 mai des amendes et taxes entrées en force peuvent être exclus par SB de la participation à l'IC de la saison suivante.

8. Voies de droit

Pour tout différent concernant l'activité relative à la compétition, la décision appartient aux AR. Les décisions des AR, peuvent faire l'objet d'une réclamation auprès du Comité central, conformément au "Règlement Procédure de recours".

9. Dispositions complémentaires

Les AR peuvent établir des dispositions complémentaires.

10. Entrée en vigueur

Ce règlement entre en vigueur le 6 août 2007 et est publié sur le site Internet de SB.

Annexes

Tous les règlements et les annexes sont publiés sur le site Internet de SB sous la rubrique «Règlements & infos».